



COMPTE RENDU DU CTL DU 20 JANVIER 2022

Le Comité Technique Local (CTL) consacré aux suppressions d'emplois dans l'Aude pour 2022 s'est déroulé le 20 janvier en visioconférence.

Réunie en seconde convocation suite à boycott par l'ensemble des organisations syndicales représentatives le 13 janvier, cette session débute par la lecture des déclarations liminaires des élu(e)s du personnel en CTL.

Celle de Solidaires Finances Publiques (en pièce jointe), dénonce les 5 suppressions prévues et indique que nos élu(e)s ne participeront ni aux « débats », ni au vote des propositions de la Direction.

Monsieur Demonet rétorque qu'il ne répondra pas aux « provocations, outrances et contre-vérités » prétendument développées dans notre déclaration mais qu'il s'engagera, de façon « déterminée », dans « l'action » !

Que répondre sinon cette citation de Jean-Jacques Rousseau : « les insultes sont les arguments employés par ceux qui ont tort ».

Sont-ce donc des « provocations », des « outrances » ou des « contre-vérités » que de s'offusquer du nombre effarant de suppressions de postes annuelles à la DDFiP de l'Aude ?

Sont-ce donc des « provocations », des « outrances » ou des « contre-vérités » que de mettre en exergue les conséquences de ces politiques irresponsables sur la santé des agent(e)s des Finances Publiques de ce département ?

Manifestement oui pour monsieur Demonet...

Mais rassurons-nous, il est dans « l'action »...

De démolition de nos missions et réseau assurément !

Pour le reste, nous apprenons qu'il « est dommage ne pas participer aux débats » (surtout quand ils sont si riches!) et que la Direction locale est très attentive aux conditions de travail des agent(e)s.

À ce sujet, il indique que celles-ci sont mesurées par des enquêtes : en particulier, force est de constater que l'observatoire des conditions de vie au travail (le sondage annuel gavant les instituts d'argent public pour justifier les suppressions de postes) fait état en 2021, d'une « amélioration des conditions de travail notamment dans l'Aude » !

Il n'y a ainsi absolument pas de dégradation dans l'Aude contrairement à ce qu'affirment des représentant(e)s syndicaux malfaisant(e)s...

Les agent(e)s du département de l'Aude seront donc ravi(e)s d'apprendre qu'ils et elles n'ont aucune raison de se plaindre et que la situation est maîtrisée grâce en particulier à « l'action déterminée » de la DDFiP de l'Aude !

Quant aux délais de transmission des documents aux représentant(e)s du personnel en CTL, ces allégations ne sont que des calomnies : en effet, la DDFiP a des contraintes spécifiques (lesquelles?) qui lui ont empêché de fournir les documents « suppressions d'emplois » autrement qu'à J-8.

Jusqu'à la dernière minute, les expert(e)s de la Direction ont dû cogiter, bla, bla bla...



Sauf que c'est systématiquement, à l'occasion de chaque instance CTL, que la DDFiP a des « contraintes spécifiques » qui ne permettent pas de fournir les documents préparatoires dans des délais raisonnables.

Notons à cet égard que pour ce qui concerne le CHSCT, aucune « contrainte spécifique » n'a jamais été avancée et pour cause, les documents préparatoires sont systématiquement distribués au moins 15 jours avant la séance.

Sur le fond de notre liminaire, pas un mot...

La séance peut alors débiter par une explication laborieuse des motifs ayant présidé aux suppressions pour 2022.

Le DDFiP indique toutefois en préambule que chacun des services impactés a fait l'objet d'un examen approfondi de sa situation.

Nous n'en doutons pas une seconde...

3 critères :

- la comparaison des effectifs moyens selon les directions comparables au niveau national ;
- la comparaison au sein du département des effectifs pour des postes et services aux missions identiques ;
- le niveau des suppressions de postes des années précédentes et les vacances d'emplois.

Une approche qui se veut donc scientifique et technocratique.

Le résultat ?

Il nous est expliqué tout d'abord que les missions foncières doivent contribuer à 2 emplois en termes de « charges de travail et d'enjeux ».

Pour quels motifs, alors qu'en particulier, le Service Départemental des Impôts Fonciers (SDiF) de l'Aude vient d'être créé et que le Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement (SPFE) croule sous le retard accumulé dans l'enregistrement des actes ?

La réponse qui a été faite n'a toujours pas, à ce jour, été comprise du fait d'un incroyable charabia mais nous apprenons alors qu'en fait, l'explication réside dans la création des services d'appui à la publicité foncière, qui sont des nouveaux services permis par la « démétropolisation » !

Passons donc au « redéploiement des emplois » en commençant par la catégorie A.

Autrement dit, il s'agit de supprimer des emplois de A pour permettre de recaser des A+ victimes des fermetures de postes liées au soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité » et autre « démétropolisation »...

Ainsi, il nous est exposé qu'il est nécessaire de créer un poste d'inspecteur divisionnaire de conseiller aux décideurs locaux et 2 encadrant(e)s inspecteurs divisionnaires aux Services de Gestion Comptable (SGC) de Carcassonne et Narbonne, à la place des actuels emplois d'inspecteur.

Tout cela prétendument pour renforcer l'encadrement : les inspecteurs ne sont donc pas considérés par notre Direction comme des encadrants, ce rôle étant manifestement dévolu aux seul(e)s A+ !

Dès lors, les adjoints de Carcassonne (vacant) et Narbonne devront demander leur mutation : au SGC de Narbonne, le collègue arrivé en septembre 2021 a donc été formé, s'est investi dans de nouvelles fonctions, tout cela pour muter un an plus tard !

Gabegie, gaspillage et irrespect total des agent(e)s par cette Direction !



Dans cette optique de « renforcement de l'encadrement », un poste d'inspecteur principal sera créé dans l'Aude au 1er septembre 2022.

Pour quoi faire ?

Le DDFiP ne sait pas...

Mais nous pouvons être rassurés : s'il ne lui trouve pas de tâches spécifiques, cet(te) agent(e) ne sera pas inactif(ve), il ou elle s'occupera d'audits !

Bref, encore un élément qui s'ajoutera aux cadres supérieur(e)s surnuméraires de Direction employé(e)s à organiser des réunions, à diffuser des éléments de langage, à concocter des diaporamas ou peigner la girafe...

Autre absurdité relevée par vos représentant(e)s Solidaires Finances Publiques : la suppression d'un cadre A au SIE de Carcassonne pour l'affecter au SIP de Carcassonne.

Où donc ?

Au service des amendes...

Or, au moment du transfert du recouvrement des amendes au SIP de Carcassonne en 2019, nous n'avions eu de cesse de réclamer celui du cadre A correspondant.

La Direction nous avait à l'époque ri au nez...

Pour ce qui concerne la catégorie C, l'emploi supprimé se situera en Direction, au service comptabilité où paraît-il, un emploi serait vacant.

Il nous est annoncé que, d'ailleurs, cet emploi était vacant depuis 2 ans...

Dès lors, pourquoi cet emploi est-il resté « vacant depuis 2 ans » ?

Pas de réponse.

Nous concluons une nouvelle fois sur un amateurisme confondant de la DDFiP de l'Aude.

Enfin, pour la catégorie B, le cas de la suppression d'un emploi à la trésorerie de Carcassonne Établissements Hospitaliers est évoqué. En effet, il semble totalement incompréhensible de priver ce poste durement impacté depuis 2 ans par l'épidémie de Covid-19 d'un(e) agent(e), à compter du 1er septembre 2022.

Mais la Direction locale a réponse à tout : la moyenne des charges par rapport aux emplois est défavorable pour ce poste et, de plus, il n'a pas ou peu contribué les années précédentes.

Sur ce dernier point, cela nous semble normal, du fait de l'épidémie de Covid-19, à moins d'avoir passé les deux dernières années dans une station orbitale à quelques milliers de kilomètres de la Terre...

De toute façon, des « marges d'organisation considérables » existent dans ce poste, un(e) agent de catégorie B est manifestement en surnombre, les agent(e)s ne savent pas s'organiser...

Bref, ces agent(e)s semblent se la couler douce et ils et elles auraient mauvaise grâce de se plaindre qu'enfin la Direction vienne mettre de l'ordre !

En conséquence, la DDFiP compte bien conseiller la cheffe de poste pour permettre à ce poste de fonctionner de façon plus efficiente.



Ils en sont certains, monsieur Ordonaud indique qu'il n'a pas fait cela au hasard, il a consulté des données de « reporting » à savoir « Delphes » (l'oracle ou l'application ? On a un léger doute...).

Rappelons que, sur Delphes, ne figurent pas les charges de travail réelles mais des indicateurs, tels les délais de paiement ou les taux de recouvrement du poste comptable.

Ces indicateurs sont excellents pour cette trésorerie : en effet, au mépris de leur santé, les agent(e)s s'astreignent à ce que les fournisseurs soient payés rapidement, que l'encaissement des recettes se fasse de façon à ce que les hôpitaux exsangues en trésorerie puissent payer les soignant(e)s. Ils et elles s'efforcent de tenir une comptabilité conforme, permettant notamment d'obtenir d'indispensables crédits bancaires ou de trésorerie faute de financement suffisant par l'assurance maladie.

Agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude, sachez donc que plus vos indicateurs de gestion seront bons, plus vous aurez de chances de supporter des suppressions de postes...

Après cette culpabilisation des agent(e)s et des cadres de ce poste, voilà le tour du Directeur de l'hôpital de Carcassonne : celui-ci refuserait la dématérialisation alors que pourtant la « réglementation » la prévoit !

Nous sommes consternés par de tels propos : ainsi, le centre hospitalier de Carcassonne ne respecterait pas la « réglementation », du coup, supprimons un(e) agent(e) à la trésorerie, cela améliorera certainement la dématérialisation.

Monsieur Demonet, la dématérialisation, « l'intelligence artificielle » et la « robotisation » ne remplaceront jamais l'expertise et le professionnalisme d'un(e) agent(e) des Finances Publiques formé(e), qualifié(e) et investi(e) dans ses missions.

Ce langage technocratique hors sol, composé de « moyenne », « ratio de charges », « dématérialisation » où les agent(e)s sont des pions interchangeables est parfaitement insupportable !

Et ce, dans un contexte de charges accrues avec les nouveaux contrôles imposés aux comptes publics hospitaliers dès 2022 s'agissant des dépenses d'intérim médical !

Que les agent(e)s de cette trésorerie soient toutefois rassuré(e)s : le DDFiP leur promet l'équipe départementale de renfort.

Certes, mais celle-ci sera amputée de 2 membres à compter du 1er septembre 2022...

Un emploi de catégorie B est soi-disant vacant (!) et celui de catégorie C est affecté au SGC de Limoux pour éviter sa mobilisation en permanence sur ce site...

Sur le sujet, monsieur Ordonaud nous indique que le fait que ces agent(e)s sont majoritairement spécialisé(e)s dans la sphère gestion publique où les besoins sont moins criants, justifie ces suppressions.... Et les postes sont moins nombreux avec la mise en place du soi-disant « Nouveau Réseau de Proximité », justifiant ainsi de moins d'équipiers de renfort !

Il nous semblait pourtant que depuis la fusion, les notions de gestion publique et gestion fiscale n'existaient plus au profit d'agent des Finances Publiques...

Les postes et services en souffrance, gestion publique ou fiscale, en surcharge perpétuelle de travail, où les agent(e)s vivent dans le stress et l'urgence au quotidien apprécieront à sa juste valeur le fait qu'ils ne pourront à l'avenir plus compter sur l'équipe de renfort, faute d'effectifs suffisants.



Pour finir, il est demandé à la Direction si les arrêts-maladies et les décharges syndicales sont bien prises en compte pour déterminer les charges et les emplois, ce qui pénalise en particulier fortement la trésorerie de Carcassonne Établissements Hospitaliers.

Réponse : oui bien sûr, toutes les spécificités sont prises en compte mais en fait non, pas les décharges, ni les arrêts-maladies !

Il n'est donc, de l'aveu même de la Direction, manifestement fait aucun cas de la situation réelle.

Monsieur Demonet est donc bien obligé d'avouer que « le choix (dans les postes à supprimer) est trop réduit »...

La litanie des emplois supprimés et leur « justification » se poursuit péniblement :

- - 1 B au SPFE au titre de la « contribution à l'effort ». Il s'agirait d'un emploi vacant selon la Direction : en fait, il semble bien qu'il s'agisse de la place occupée par un collègue malheureusement décédé en 2021.
- - 1B au Pôle de Contrôle Revenus Patrimoine (PCRP) : idem, s'agissant cette fois-ci d'un collègue parti à la retraite.

Ainsi, aucune comparaison des « charges », des « moyennes », des « ratios » mais simplement le constat que des opportunités de suppressions d'emplois se présentent du fait des retraites et des décès.

Au total, ce sont 4 agent(e)s qui devront effectuer une demande de mutation pour le 1er septembre 2022 du fait de ces suppressions, à savoir les agent(e)s ayant l'ancienneté administrative la moins élevée dans le grade correspondant : Carcassonne Établissements Hospitaliers (B), SIE Carcassonne (A), SGC Narbonne (A), SIP Narbonne (A+).

Bien sûr, ces agent(e)s seront contacté(e)s individuellement, leur situation sera étudiée avec beaucoup d'attention, blablabla.

Les agent(e)s des Finances Publiques sont désormais, singulièrement dans ce département, considéré(e)s comme des pions interchangeable, dirigé(e)s par des technocrates dénué(e)s de la plus élémentaire des empathies.

Le numéro des duettistes (tragi)comiques Nicolas et Eric se poursuit par une conclusion stupéfiante : s'il y a suppression, c'est que le poste ou service se situe « au-dessus de la moyenne nationale » au niveau des effectifs présents !

Agent(e)s des Finances Publiques du département de l'Aude, cessez donc de vous plaindre et mettez-vous plutôt au travail !

Cette séquence se termine par le vote.

Les élu(e)s CGT Finances Publiques demandent alors que soient ajoutées plusieurs propositions.

1- Vote sur le refus de suppressions d'emplois en 2022 dans le département de l'Aude.

2- En cas d'impossibilité, suppression d'un poste d'Administrateur des Finances Publiques plutôt que 4 suppressions de postes d'agent(e)s.



Monsieur Demonet indique que cela n'est pas possible, que l'ordre du jour a été fixé, qu'il est impossible de le modifier.

Solidaires Finances Publiques intervient alors pour rappeler au DDFiP, également Président du CTL, l'article 19§2 du règlement intérieur qui stipule que « sur tout point à l'ordre du jour, tout représentant du personnel présent ayant voix délibérative peut demander qu'il soit procédé à un vote sur des propositions formulées par le Président ou des propositions émanant d'un ou de plusieurs représentants du personnel ayant voix délibérative. ».

Un grand moment de solitude est alors vécu par ces cadres supposément supérieurs de Direction qui semblent découvrir que le CTL de l'Aude dispose d'un règlement intérieur. Une intense recherche des textes s'engage alors....sans résultat.

Surprenant pour ceux-là même qui se targuaient, quelque temps auparavant, d'expliquer comment s'organiser aux agent(e)s !

Une telle méconnaissance des lois et règlements, doublée d'une pareille désorganisation, ne peut qu'interroger, s'agissant du Président d'une instance comme le CTL...

Dans l'attente que la Direction retrouve les documents, le DDFiP consent à accepter cette demande.

- Vote sur la proposition de la Direction (suppressions nettes de 4 emplois en 2022) : « contre » FO et CGT Finances Publiques, refus de vote Solidaires Finances Publiques.
- Vote sur l'absence de suppression d'emplois en 2022 : « Pour » à l'unanimité.
- Vote sur la suppression d'un Administrateur plutôt que de 4 postes d'agent(e)s : « Pour » Solidaires Finances Publiques et CGT, « abstention » FO.

Enfin sont évoquées les questions diverses.

La première traite des dysfonctionnements téléphoniques à la cité administrative. En effet, la situation est telle que plus personne ne peut joindre nos services...

Situation intolérable s'il en est !

Monsieur Ordonaud indique que le problème est dû à un changement d'opérateur et qu'il ne pourra être réglé en local. Pourtant, cette situation est récurrente et date au moins de la fin de l'année 2021 : une solution est donc à apporter d'urgence.

Pas sûr que la Direction ait bien pris conscience de la gravité du problème puisqu'il nous est répondu que la Direction Générale a été saisie de la question.

Combien de temps les agent(e)s et usagers devront-ils et elles subir les attermoissements et insuffisances des Directions générale et locale ?

N'hésitez-pas à nous saisir au cas où ce dérèglement perdurerait : la DDFiP ne peut nous répéter à longueur de temps que l'utilisateur ne doit plus se déplacer, qu'il peut téléphoner,... et laisser à l'abandon les installations téléphoniques.

Le second point abordé concerne l'absence de réponses aux mentions portées sur le registre Santé et Sécurité au Travail (SST) par 2 services, le SIE de Narbonne (le 17 décembre) et le PRS (le 6 décembre).

En effet, à cette heure, la DDFiP n'a pas daigné apporter des réponses aux inquiétudes des agent(e)s



de ces postes sur leurs conditions de travail et avenir professionnel.

Pour le SIE, la Direction rétorque qu'une réponse a été faite par mail à...la CGT Finances Publiques !

Pourquoi répondre à une organisation syndicale s'agissant d'une mention du registre SST ?

Nous n'en saurons rien...

Enfin, il est évoqué un service qui a été prévenu très tardivement de l'existence d'un cas de Covid-19. En effet, les agent(e)s n'ont été informé(e)s que vers 18H00 d'un test positif de leur collègue qui a pourtant avisé la DDFiP dès le matin 10h00.

Comment expliquer un tel décalage ?

Pour la Direction, le responsable ne fait pas de doute, il s'agit du médecin de prévention...

En effet, alerté vers 11H00, il a répondu une heure plus tard en indiquant la marche à suivre mais il n'a pas mis en copie l'ensemble des destinataires initiaux du mail...

Par contre, la Direction qui a attendu 6 heures pour prévenir le service concerné suite à réception du mail du médecin de prévention n'a, elle, absolument rien à se reprocher !

Nous ne pouvons qu'être indignés par pareilles posture et irresponsabilité !

Rappelons que le docteur Éluard exerce sur 2 départements (l'Aude et les Pyrénées Orientales) et que notre section a demandé à maintes reprises au secrétariat général du MINEFI dont il dépend de lui permettre d'œuvrer à plein-temps sur un seul département et de bénéficier d'un secrétariat.

Sans aucun appui de la DDFiP et sans résultat à ce jour...

Il est toujours très facile de trouver un bouc-émissaire ce qui permet ainsi de mettre un mouchoir sur ses propres errements, d'autant plus quand le principal intéressé n'est pas présent pour répondre à ces accusations infondées.

La séance se termine à 12H00.

Notons une nouvelle fois que le format visioconférence n'est absolument pas adapté à cet exercice de supposé « dialogue social » : les propos tenus par la Direction ont été parfois parfaitement inaudibles.

Nous réclamons à nouveau la tenue des instances en présentiel dans le respect des gestes-barrières et en utilisant les outils à disposition.

En particulier, nous demandons que la DDFiP commande des purificateurs d'air (environ 40€ l'exemplaire).